



**PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins du Réseau de la santé, tenue en mode virtuel le 3 avril 2025 à 18h30.**

## **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

### **1.1. MOT DE BIENVENUE**

M. Claude Gareau, président du conseil d'administration, déclare l'assemblée ouverte à 18h30 et souhaite la bienvenue à tous les participants. Il sera assisté de M. Martin Levac, directeur général de la Caisse Desjardins du Réseau de la santé.

Il précise que la formule d'assemblée à distance implique un système de votation en direct ainsi qu'en différé dans les quatre prochains jours suivant l'assemblée. Le processus sera expliqué en détail plus tard dans l'assemblée.

### **1.2. MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION DU MOUVEMENT DESJARDINS**

Présentation d'une vidéo introductive du président du Mouvement, M. Guy Cormier, fournie par le Mouvement Desjardins.

## **2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

### **2.1. RÈGLES POUR PARTICIPER À L'AGA**

Présentation d'une vidéo informative présentant le déroulement de l'assemblée, fournie par le Mouvement Desjardins.

M. Claude Gareau, président du conseil d'administration, rappelle que seul le membre de plein droit admis depuis au moins 90 jours peut proposer ou appuyer une proposition en précisant les conditions qu'il faut remplir pour être membre de plein droit. Il en va de même pour l'exercice du droit de vote durant la période de votation de quatre (4) jours prévus après l'assemblée.

### **2.2. NOMINATION DES PERSONNES SCRUTATRICES**

M. Claude Gareau, président du conseil d'administration, procède à la nomination des scrutateurs en vue de la votation en direct qui se déroulera tout au long de l'assemblée. Il recommande mesdames Annick Boismenu, directrice des communications de la caisse, et Jennifer Davis, adjointe à la direction générale, comme scrutateurs.

**Proposé par (retiré) et appuyé par (retiré), il est résolu** d'adopter la nomination de mesdames Annick Boismenu et Jennifer Davis comme scrutateurs.

### **2.3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Martin Levac, directeur général de la Caisse Desjardins du Réseau de la santé, fait la lecture de l'ordre du jour, lequel est également affiché à l'écran des participants.

**Proposé par (retiré) et appuyé par (retiré), il est résolu** d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

### **2.4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA DU 4 AVRIL 2024**

M. Claude Gareau, président du conseil d'administration, explique que le procès-verbal a été déposé sur le site internet de la caisse en même temps que l'avis de convocation et que, puisque les membres ont eu la possibilité d'en prendre connaissance, nous n'en ferons pas la lecture ni le résumé.

**Proposé par (retiré) et appuyé par (retiré). Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu** d'adopter le procès-verbal du 4 avril 2024.

## **3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2024**

### **3.1. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

M. Claude Gareau, président du conseil d'administration, présente les membres du conseil d'administration de la caisse et procède au rapport annuel de celui-ci dans lequel les principales réalisations et les orientations de la caisse sont présentées.

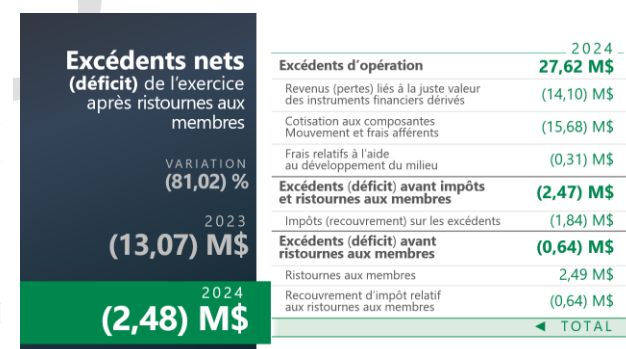
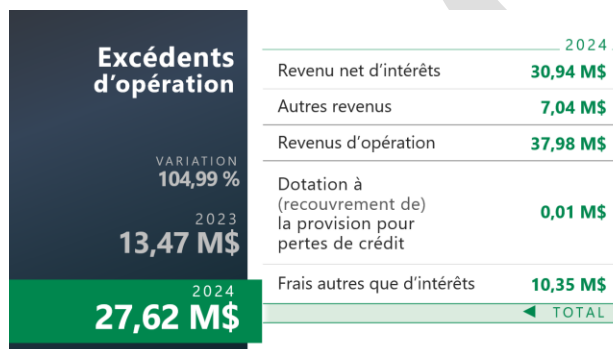
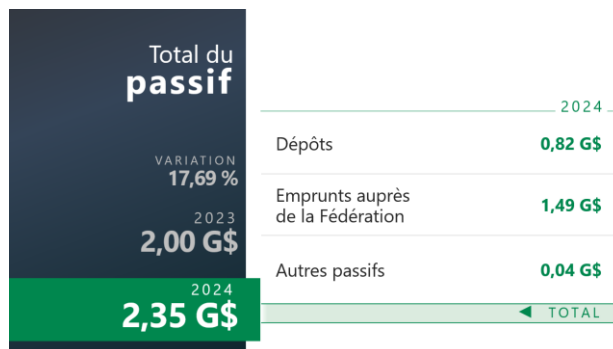
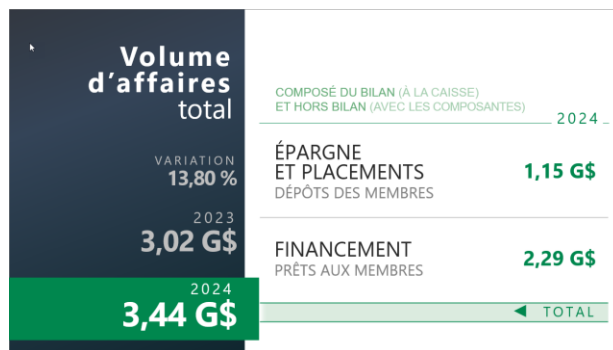
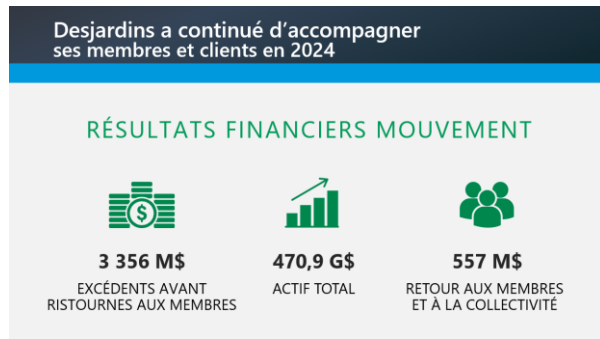
### **3.2. RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES**

M. Claude Gareau, président du conseil d'administration, présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques. Le bilan de la surveillance relative aux trois (3) règles déontologiques pour l'année financière se terminant au 31 décembre 2024 :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée;
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent;
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

### 3.3. RAPPORT FINANCIER

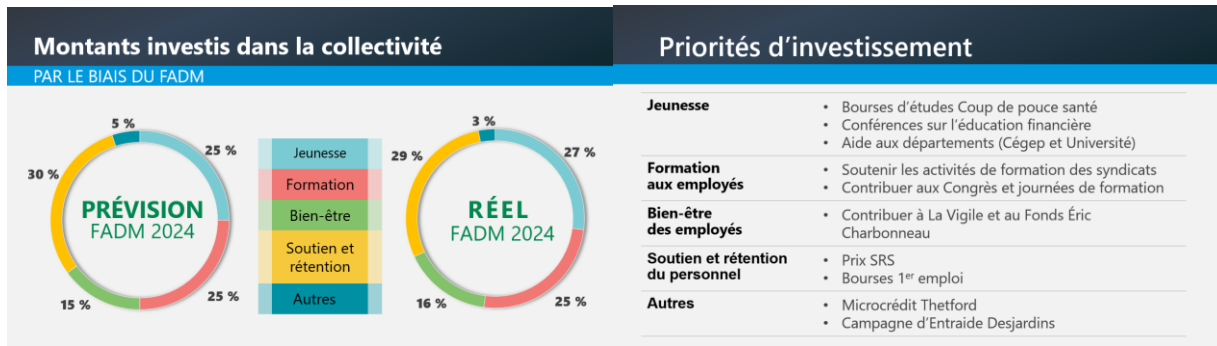
M. Martin Levac, directeur général et secrétaire adjoint, présente les faits saillants du rapport annuel du Mouvement Desjardins et de la caisse au 31 décembre 2024 :



### 3.4. PRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU

M. Martin Levac, directeur général et secrétaire adjoint, présente le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements dans le milieu.





#### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Martin Levac, directeur général, invite les membres de l'assemblée à soumettre leur question ou commentaire.

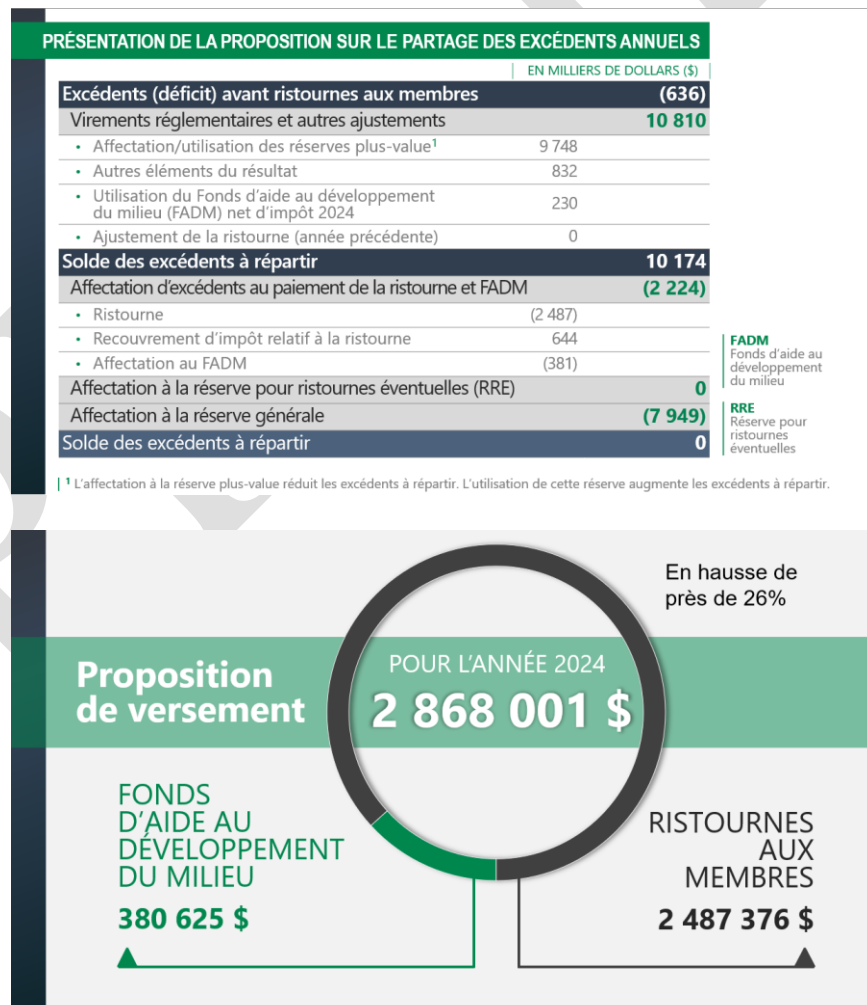
Pas de question. Pas de commentaire.

#### 5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

##### 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)

Présentation d'une vidéo explicative de la ristourne, fournie par le Mouvement Desjardins.

M. Martin Levac, directeur général, précise que la documentation est disponible sur le site internet de la caisse ou sur demande auprès de la caisse. Il renchérit en mentionnant que les scénarios qui sont recommandés par le conseil d'administration sont les plus avantageux pour les membres et totalement conformes aux encadrements applicables. M. Levac poursuit en mentionnant que l'adoption de la répartition fera l'objet d'un vote en différé qui se déroulera dans les quatre (4) jours suivants l'assemblée. Les membres seront appelés à voter directement via leur AccèsD. Il présente la répartition des excédents annuels.



## PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS

RISTOURNE VOLUMES <sup>1</sup>	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS & ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
Comptes		242
Épargne et placements	0,58 \$	210
Fonds		79
Prêts et marges de crédit		1 238
<b>RISTOURNE ASSURANCES<sup>2</sup></b>	<b>23 \$ / 1 000 \$ de prime</b>	<b>293</b>
<b>RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT<sup>2</sup></b>	<b>0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets</b>	<b>130</b>
<b>RISTOURNE PRODUITS<sup>2</sup></b>	Montant de <b>50 \$<sup>3</sup></b>	<b>272</b>
<b>RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE<sup>2</sup></b>	Montant de <b>23 \$ / 1 000 \$ honoraires et commissions</b>	<b>23</b>
<b>TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES</b>		<b>2 487</b>

<sup>1</sup> Soumise au vote lors de l'assemblée.

<sup>2</sup> Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

<sup>3</sup> Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

**Proposé par (retiré) et appuyé par (retiré), il est résolu** de recommander le partage des excédents tel que présenté.

## 5.2. ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 5.2.1 NOMINATION DES OFFICIERS POUR LA PÉRIODE D'ÉLECTION

M. Claude Gareau, président du conseil d'administration, agira comme président d'élection et M. Martin Levac directeur général, agira comme secrétaire d'élection.

### 5.2.2 RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURES

Un résumé des candidatures a été préalablement déposé sur le site internet Desjardins de la caisse, disponible à tous les membres.

M. Claude Gareau, président, fait un rappel de la démarche du profil collectif enrichi et du processus d'appel de candidatures.

- Postes à pourvoir :
  - Trois (3) postes pour le groupe H : administrateurs en provenance de tout établissement relié au domaine de la santé de la province de Québec sans limites géographiques.
  - Un (1) poste pour le groupe F : administrateurs en provenance de tout établissement relié au domaine de la santé situé dans les limites du Saguenay-Lac-Saint-Jean.
  - Un (1) poste pour le groupe D : administrateurs en provenance de tout établissement relié au domaine de la santé situé dans les limites de Lanaudière.
- Représentants dans les secteurs suivants :
  - Paramédic
  - Médecin
  - Catégorie 1
  - Catégorie 2
  - Enseignant en santé
- Représentativité selon le genre pour maintenir la parité au sein du conseil d'administration :
  - 3 femmes
  - 2 hommes
- Représentativité selon leur statut professionnel :
  - 3 actifs
  - 2 retraités

M. Gareau précise que le comité doit agir dans le plus grand respect des personnes candidates et des sortants de charge dont la candidature n'est pas éligible ou qui pourrait ne pas correspondre aux critères recherchés.

Le comité a les responsabilités suivantes :

- Analyser chacune des candidatures soumises en fonction des critères recherchés
- Communiquer avec les personnes candidates
- Faire rapport au conseil d'administration des candidatures reçues
- Faire rapport de son mandat à l'AGA - Le comité ne recommande pas de candidatures au conseil d'administration ni à l'AGA; toutes celles qui répondent aux conditions d'éligibilité et aux qualités requises par les encadrements doivent être soumises à l'AGA.

Le comité a procédé à l'analyse de 5 candidatures.

Voici les recommandations du comité de mise en candidatures en vue de l'élection des 5 postes à combler au sein de son conseil d'administration :

- Groupe H - administrateurs en provenance de tout établissement relié au domaine de la santé de la province de Québec sans limites géographiques: 3 postes en élection pour 4 candidatures reçues
- Groupe F - administrateurs en provenance de tout établissement relié au domaine de la santé situé dans les limites du Saguenay-Lac-Saint-Jean: 1 poste en élection pour 1 candidature reçue
- Groupe D - administrateurs en provenance de tout établissement relié au domaine de la santé situé dans les limites de Lanaudière: 1 poste en élection pour 0 candidature reçue

### 5.2.3 ÉLECTION PAR ACCLAMATION

M. Claude Gareau, président du conseil d'administration, mentionne que, le nombre de candidatures reçues pour le groupe F - administrateurs en provenance de tout établissement relié au domaine de la santé situé dans les limites du Saguenay-Lac-Saint-Jean en élection est égal au nombre de postes à pourvoir, il peut donc, dès maintenant, déclarer élue en tant que membre du conseil d'administration la personne suivante :

- Mme. Julie Lavoie

### 5.2.4 ÉLECTION PAR VOTATION

M. Claude Gareau, président du conseil d'administration, mentionne que l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des quatre prochains jours pour le groupe suivant :

Groupe H - administrateurs en provenance de tout établissement relié au domaine de la santé de la province de Québec sans limites géographiques

Il ajoute que nous n'avons reçu aucune candidature pour le groupe D - administrateurs en provenance de tout établissement relié au domaine de la santé situé dans les limites de Lanaudière. Cette situation fait en sorte qu'il restera 1 poste non comblé à la fin de l'assemblée. Comme prévu au règlement intérieur caisse, le conseil d'administration pourra pourvoir ce poste en cours d'année. Il invite les personnes intéressées à communiquer avec l'équipe de la direction générale.

### 5.3 PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE EN DIFFÉRÉ ET L'ANNONCE DES RÉSULTATS

M. Martin Levac, directeur général, fournit les précisions sur l'exercice du vote en différé. Les membres de l'assemblée sont appelés à voter sur :

- la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes; et
- l'élection des membres du conseil d'administration

Seuls les membres de plein droit pourront voter.

M. Levac précise également qu'une réécoute de l'assemblée sera possible et que la documentation sera accessible via AccèsD. Il informe les membres de l'assemblée sur les deux (2) manières de voter.

M. Martin Levac, président, précise que la période de votation débutera dès la fin de la présentation de ce soir et se terminera le 7 avril 2025 à 23h59.

Il informe les membres de l'assemblée que les résultats des votes demeurent confidentiels. Puis, dans les 24 à 48 heures suivant la fin de la période de votation, le résultat des votes sera publié sur le site Internet de la Caisse et disponible auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle qui a débuté ce soir.

Il ajoute que, bien que votre conseil d'administration estime que la proposition de partage des excédents sur laquelle les membres sont invités à voter soit celle qui est la plus avantageuse pour eux et la communauté, elle doit toutefois les informer que, si jamais il y a un vote négatif sur la proposition, l'annonce du résultat de vote ne mettra pas fin à l'assemblée, cette dernière sera ajournée et sera reprise au cours des prochains jours.

M. Levac explique que les membres seront alors invités à voter sur une nouvelle proposition qui sera soumise pour une nouvelle période de votation. Un vote positif à la proposition de partage des excédents est nécessaire pour mettre fin à l'assemblée.

## 6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

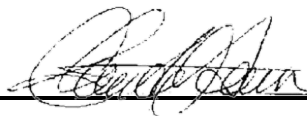
Le président remercie les membres de leur participation à cette assemblée générale de la Caisse Desjardins du Réseau de la santé. Il remercie également le directeur général, Monsieur Martin Levac, les gestionnaires de la Caisse ainsi que les employés pour leur participation et leur implication.

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare l'assemblée levée jusqu'au résultat du vote en différé à 19h26.

## 7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

- Adoption de la répartition des excédents annuels :
  - Pour = 96,07 %. Contre = 3,93 %
- Candidats élus :
  - Groupe H - administrateurs en provenance de tout établissement relié au domaine de la santé de la province de Québec sans limites géographiques: Mme Josée Fréchette, Mme Justine Ratelle, M. Roberto Bomba

La période de votation étant terminée et les résultats transmis sur le site de la Caisse ainsi que la page Facebook, la levée de l'assemblée est déclarée le 9 avril 2025 à 11h42.



---

Le président  
M. Claude Gareau



---

Le secrétaire adjoint  
M. Martin Levac